

Liste des pièces justificatives attendues à la DP

Intervention 78.01 – v1

Critère	Pièce à fournir
Conformité administrative	Formulaire de demande de paiement complété, daté et signé
	Annexe financière à la demande de paiement
	Carte d'identité ou passeport du signataire en cours de validité du porteur, si changement depuis la DA
	RIB/IBAN (si changement de compte bancaire)
Comptabilité	Preuve de tenue d'une comptabilité séparée
Interventions de tierces personnes	L'acte légal conforme en vigueur attestant de la délégation à un tiers définissant le périmètre et les dates de l'intervention de la personne extérieure à l'opération
	Si mandat autre que mandat de paiement : • Une copie du mandat (si non fournie précédemment)
	Si mandat de paiement : • Les justificatifs d'identité du ou des mandants et du mandataire • Les pouvoirs (ou délégations) • Les statuts (s'ils existent) • Le RIB du mandataire • L'IBAN du mandataire
Conformité de l'opération	Rapport annuel des conseils fournis dans le cadre de l'installation des jeunes agriculteurs ou dans le cadre du conseil spécialisé.
	Questionnaire de satisfaction annuel, signé par le bénéficiaire final des actions de conseil Jeunes agriculteurs ou des actions de conseil spécialisé
Justificatifs relatifs aux conseils spécialisés dispensés	Livrables probants correspondant au conseil dispensé (étude technique, supports de conseil, d'information ou d'activités de démonstration)
Justificatifs relatifs aux conseils JA dispensés	Les livrables des conseils relatifs à l'accompagnement des jeunes agriculteurs : Etude de faisabilité, PDE JA, avenant, demandes d'aide 75.01, demande d'aide 73.01, fiche de suivi de la mise en œuvre du PDE-JA (si non transmis par ailleurs)
Affichage et publicité FEADER	Photos, supports de communication réalisés avec la preuve du respect des obligations de publicité FEADER : Consultez vos obligations durant et après la réalisation de votre projet sur le site de l'Europe en Guadeloupe : https://www.europe-guadeloupe.fr/jai-un-projet/communiquer-sur-mon-projet/
Dépenses	Frais de personnel : <u>Pièces justificatives du taux d'affectation du personnel à l'affectation :</u> - Fiches de poste, ou lettres de mission, ou contrats de travail décrivant les missions et mentionnant le taux d'affectation au projet ; - Le cas échéant, document indiquant le pourcentage de temps à consacrer au projet par mois. - Synthèse annuelle par ETP financé du temps passé par action de conseil signée par la personne engageant la structure. <u>Pièces justificatives de la matérialité des dépenses de personnel :</u> - Bulletins de salaires liés à la période de réalisation. Ces données valent justification de l'acquittement de la dépense. - Attestation d'absence de congés exceptionnels (ex : congés maternité...) ou détail des congés exceptionnels sur la période considérée. <i>Consulter le Guide du porteur, le PSR et la notice idoine au besoin.</i> <u>Dans le cas d'un plafonnement des dépenses de personnels en raison de la qualité du personnel :</u> pièces permettant de le rattacher à l'une des catégories de postes suivants : Directeur, Ingénieur, Technicien.

	Taux forfaitaire 40% (afin de couvrir l'ensemble des autres coûts directs et indirects éligibles d'une opération autres que frais de personnel : Le recours à ce forfait pour le calcul de l'ensemble des autres coûts du projet dépend de l'éligibilité et de la justification des frais de personnel. Une attention particulière devra donc être portée à la bonne transmission et à la conformité de ces pièces. Ce taux forfaitaire uniquement n'est applicable qu'au conseil spécialisé aux exploitants agricoles, agro-forestiers et forestiers visant la maîtrise des systèmes d'exploitation, selon les dispositions prévues au titre de la décision juridique.
Ressources	Dans le cas de versement de subventions par des financeurs externes publics ou privés, attestation pour chaque cofinancier de son versement précisant le montant, la date, l'identification du bénéficiaire et du projet
	Etat récapitulatif des ressources visées par le comptable, le cas échéant